

Calculateur indemnités régies par le décret de 2006

Je souhaite être remboursé pour chaque aller-retour à l'espe	oui
Je bénéficie de :	indemnisation kilométrique
J'ai la possibilité de prendre mes repas dans un restaurant administratif ou assimilé	oui

distance entre l'ESPE et la résidence personnelle ou administrative (prendre la distance la plus courte)	30
---	----

Nombre total de semaines passées à l'espe	36
Nbre de jours passés à l'ESPE durant les 8 premiers jours	3
Nbre de jours passés à l'ESPE du 9ème jour au 1 ^{er} mois inclus	9
Nbre de jours passés à l'ESPE du 2ème au troisième mois inclus	21
Nbre de jours passés à l'ESPE du 4ème au 6ème mois inclus	30
Nbre de jours passés à l'ESPE à partir du septième mois	45

indemnité de stage 831,9

indemnité de déplacement 1888,8

je bénéficie de l'indemnité kilométrique	
distance totale parcourue valant remboursement (km)	6480
indemnité kilométrique (€)	1888,8
Je bénéficie du remboursement SNCF	
remboursement par trajet	6,7453
remboursement tout trajet	1456,9848
Je bénéficie du remboursement au tarif transport en commun le plus économique	
Montant à remplir manuellement	

TOTAL des INDEMNITÉS 2720,7